



Kanton Bern
Canton de Berne



Aide-mémoire « Assistanat au cabinet médical » du canton de Berne

Toutes les indications se rapportent à une activité à temps plein.

| | |
|---|---|
| Objectifs de la journée d'essai | <ul style="list-style-type: none">- Prise de contact mutuelle- Façon de travailler, le courant passe-t-il ?- Vacances et absences prévues- Remplacements- Déroulement de l'assistanat, degrés de supervision- Première discussion des objectifs de formation et des attentes réciproques |
| Objectifs d'apprentissage | Formulation écrite, conjointement avec le médecin-assistant ^a , avant le début de l'assistanat (contrat de formation) |
| Temps de travail hebdomadaire | Au maximum 50 heures Compensation des heures supplémentaires par des congés |
| Vacances | 2,08 jours de travail par mois (soit 5 semaines par an) |
| Gardes de weekend | Au maximum 1 fois tous les 2 mois, non comptées dans le temps de travail |
| Service de garde et d'urgence | <i>Le médecin-assistant au cabinet médical n'est pas autorisé à faire des gardes seul.</i> |
| Service de piquet | Entièrement compté dans le temps de travail |
| Consultations | En moyenne au moins 50 consultations par semaine par le praticien formateur |
| Enseignement / discussion de cas | Au moins 4 heures par semaine par le praticien formateur |
| Entretiens d'évaluation | Entretiens mensuels d'évaluation et consignation des accords conclus dans un procès-verbal |
| Remplacements | 4 semaines tous les 6 mois, au maximum, avec un engagement à 100% Pas possibles durant le premier mois et la dernière semaine de l'assistanat <i>Le médecin-assistant doit toujours pouvoir s'adresser à un généraliste en cas de problème.</i> |
| Evaluation de la prestation | A la fin de l'assistanat au moyen : <ul style="list-style-type: none">- du certificat de l'ISFM- du protocole d'évaluation de l'ISFM |
| Evaluation | A la fin de l'assistanat, enquête individuelle au moyen d'un questionnaire à l'intention de la direction du programme |

Lieu, Date:

Médecin-assistant:

Praticien formateur:

^a Le masculin désigne les personnes des deux sexes.